



La lettre

novembre 2014

Journal de suivi du Système de Management Environnemental (SME)

Bonjour à tou-te-s,

Du neuf

Une nouvelle signature de la mairie à utiliser avec modération (cf. notre point d'info « consommations invisible » !)



L'hiver est là. C'est une saison où nous consommons beaucoup d'énergie pour nous tenir chaud et y voir clair, mais il est possible de préserver notre confort et notre santé ainsi que notre environnement !

Plus nous utilisons le chauffage et l'éclairage, plus il nous faut être vigilant-e-s

- Eteignons la lumière quand nous quittons une pièce ou quand nous remarquons de la lumière dans une pièce vide.
- Quand nous quittons notre bureau, le cas échéant, éteignons le chauffage d'appoint - d'abord pour des raisons de sécurité!

Mais faisons aussi attention aux consommations invisibles

Le chauffage, l'éclairage, comme l'eau, l'essence ou le papier que nous utilisons sont des éléments visibles de notre consommation. Mais il existe également des consommations cachées, invisibles, notamment dans notre «réalité virtuelle» quotidienne. De quoi s'agit-il ? Prenons par exemple nos échanges par courriel.

- Chaque courriel représente en moyenne, pièce jointe incluse, près de 20g de CO₂. Et comme nous en envoyons beaucoup (plus d'un milliard par jour rien qu'en France), cela finit par faire des millions de tonnes de CO₂.
- Pour notre mairie, c'est l'équivalent de 7 allers-retours Paris-New York ainsi dépensés chaque année. Alors à nous de réduire ces longs vols par ordinateur en faisant attention à la taille des pièces jointes dans nos courriels, en préférant l'envoi de liens vers les fichiers partagés, et en ne laissant pas tourner des programmes - en particulier des vidéos en ligne - pour rien (tant qu'un onglet existe, qu'il s'agisse de celui à l'écran ou non, il consomme!).



En bref

Cliquons moins et cliquons mieux, sans oublier bien sûr de paramétrer la veille de nos ordinateurs, ni de les éteindre avant de partir retrouver la « réalité réelle » de l'autre côté de nos écrans...